[redacted]

DLP21-4-92006207

ISSN 1148-408X





AVERTISSEMENTS AGRICOLES

LORRAINE

GRANDES CULTURES

Bulletin n° 9 du 15 avril 1992

COLZA D'HIVER :
- MELIGETHES : ARRET DES TRAITEMENTS
- TRAITEMENT FONGICIDE : ATTENDRE
- MELANGE INSECTICIDE - FONGICIDE

COLZA DE PRINTEMPS :
- SURVEILLER LES PETITES ALTISES

BLE :
- SEPTORIOSE : ETAT STATIONNAIRE : ATTENDRE

ORGE :
- RHYNCHOSPORIOSE : EN PROGRESSION, INTERVENIR ENTRE LE STADE EPIAISON ET 1 NOEUD

MAIS :
- ATRAZINE ET LINDANE : UTILISATIONS

CULTURES DE PRINTEMPS :
- SURVEILLER LES LIMACES, RESTEZ VIGILANTS DES LES SEMIS

COLZA D'HIVER

Les colzas atteignent le stade boutons séparés. Les températures douces vont accélérer le développement et la floraison risque de démarrer dès la semaine prochaine.

- Traitement fongicide :

Intervenir juste avant la chute des premières pétales qui devrait se situer 5 à 8 jours après l'apparition de première fleur, si les conditions météorologiques sont favorables.

- Mélange insecticide - fongicide

<u>Le mélange n'est pas justifié</u>, car la lutte contre le charançon des siliques doit être considérée indépendamment des maladies.

L'efficacité des insecticides, notamment des pyréthrinoïdes autorisés sur charançons des siliques, est limitée à 3 jours lorsqu'ils sont appliqués à compter du stade F1.

On a donc intérêt à placer le traitement le plus près possible du seuil d'intervention fixé à 1 charançon pour 2 plantes. L'objectif étant de limiter le nombre de siliques avec piqûres de ponte.

Or, l'expérience nous a montré que cette date optimale intervient dans la majorité des cas nettement plus tard que le traitement fongicide dirigé à la floraison contre le Sclérotinia et/ou la Cylindrosporiose et/ou le Pseudocercosporella.

P 307

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
DIRECTION RÉGIONALE
DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT

SERVICE RÉGIONAL DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
38, rue Sainte-Catherine - 54043 NANCY CEDEX - Tél. : 83.30.41.51



ABONNEMENT ANNUEL 260 F

ISSN 1148-408X

Le mélange est agressif sur les abeilles lorsqu'il est appliqué aux heures de butinage.

* Pour les mélanges de fongicides triazoles, imidazoles et insecticides pyréthrinoïdes, les expérimentations menées ces dernières années montrent en effet une augmentation des mortalités d'abeilles au cours des 24 heures suivant le traitement.

* En ce qui concerne les fongicides autorisés des autres familles -dicarboximides, benzimidazoles- le peu de références expérimentales ne permet pas de conclure de façon nette. Mais, la prudence est de rigueur car, renseignements pris, il y a de forte chance que l'adjonction du fongicide augmente la toxicité de l'insecticide vis à vis des abeilles.

COLZA DE PRINTEMPS

Les colzas sont entrain de lever.

Dès le semis, surveiller les limaces.

Dès la levée, les petites altises seront à l'affût des jeunes plantules et, si le temps doux et sec se maintient, leur activité pourrait être très grande.

Surveiller attentivement leur développement grâce à la cuvette jaune afin d'intervenir rapidement.

Sur cette culture, les traitements insecticides risquent de se limiter aux méligèthes, pucerons cendrés, et aux charançons des siliques.

CEREALES

- Situation :

Le stade des céréales a peu évolué cette semaine. Elles sont toujours aux environs de l'épiaison pour les blés et 1 à 3 cm pour les orges.

Sur blé, les maladies du pied et la septoriose sont stationnaires. Les températures sont actuellement trop basses pour faire évoluer la septoriose.

Par contre sur orge, la rhynchosporiose, moins exigeante en chaleur, a progressé très nettement, on la retrouve très fréquemment sur F3 parfois sur F2 (feuilles provisoires). L'oïdium reste très discret.

- Préconisations :

- Sur blé tout traitement est prématuré, on pourra attendre le stade 2 noeuds pour prendre une décision.

- Sur orge : le traitement contre la rhynchosporiose ne devra pas trop tarder et être appliqué entre le stade épi 2-3 cm et le 1er noeud, soit en fin de semaine pour les parcelles les plus avancées et les plus attaquées (rhynchosporiose sur F2) soit dans le courant de la semaine prochaine pour les autres.

NOUVEAUX PRODUITS

Régulateur :

MODUS :
(250 g/l de cimectacarbe-ethyle) CIBA GEIGY
autorisé sur : blé d'hiver à 0,5 l/ha
orge d'hiver à 0,8 l/ha stade 1 à 2 noeuds
colza à 1,2 l + huile agral D_1D_2

Fongicides :

EMINENT :
(125 g/l de tetraconazole) DOW ELANCO
1 l/ha contre oïdium, septoriose, rouilles du blé

SITUATION MALADIES AU 14 AVRIL 1992

B L E

ABAINVILLE (55)
stade épi 0.5 cm
THESEE

AMANVILLIERS (55)
stade épi 0.8–1 cm
THESEE

HEIPPES (55)
stade épi 0.5 cm
THESEE

NANT LE GRAND (55)
stade épi 1 cm
THESEE

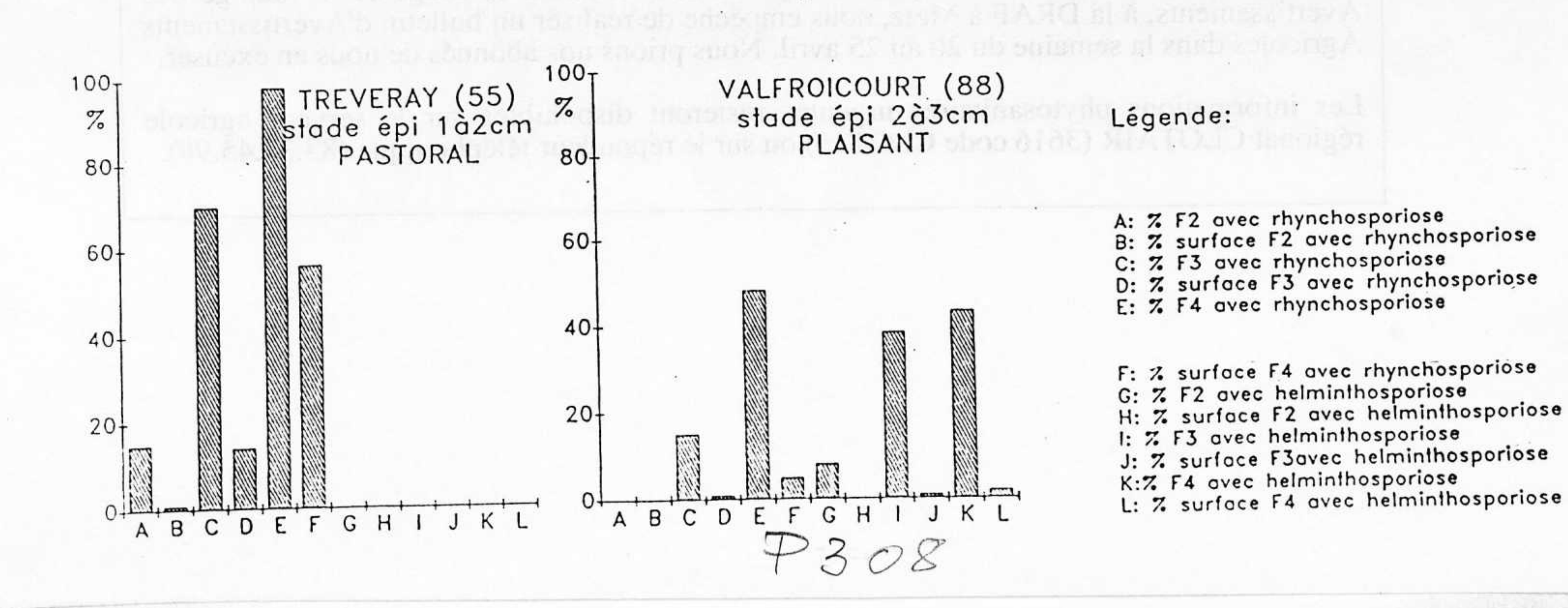
MENIL-SUR-SAULX (55)
stade épi 1–1.5 cm
THESEE

VALFROICOURT
stade épi 0.5 cm
GENIAL

% — 0 20 40 60 80 100
A B C D E F G H I

Légende:
A: % pieds avec piétin verse
B: % pieds avec rhizoctone
C: % pieds avec fusariose
D: % F2 avec septoriose
E: % surface F2 avec septoriose
F: % F3 atteintes par la septoriose
G: % surface F3 avec septoriose
H: % F4 atteintes par la septoriose
I: % surface F4 avec septoriose

O R G E



EMINENT STAR :
(62,5 g/l tetraconazole + 250 g/l chlorothalonil-DOW ELANCO
2 l/ha, mêmes autorisations que EMINENT

GRANIT :
(200 g/l bromuconazole) PEPRO, 1,25 l/ha
blé : oïdium, septoriose, rouilles
orge : rhynchosporiose, oïdium, rouille

GRANIT TR :
(133 g/l bromuconazole + 233 g/l tridémorphe)
PEPRO
1,5 l/ha, mêmes autorisations que GRANIT
TENERE :
(37,5 g/l feubuconazole + 225 g/l fenproidine)
QUINOLEINE
2 l/ha, blé : oïdium, septorioses et rouilles

TROIKA :
(80 g/l carbendarzime + 40 g/l feubuconazole + 213 g/l prochlorure) SCHERING
1,8 l/ha
blé : spetorioses et rouilles

MAIS

ATRAZINE - SIMAZINE :

Nous vous rappelons que les doses d'utilisations maximales autorisées sont de 1500 g/ha et par an, et qu'afin de limiter les risques de pollution par ruissellement il est préférable :

- d'incorporer le produit au présemis

- d'utiliser les produits en postlevée (sauf pour les terres battantes), notamment dans les sols riches en matières organiques

- d'éviter les applications de postsemis prélevée.

LINDANE

La dose maximale d'utilisation en traitement de sol est de 1350 g/ha. Le produit vise essentiellement les taupins et peut être utilisé en plein avant semis en cas de forte infestation (plus de 500 000 larves/ha) ou en localisé (microgranulé ou traitement de semences).

Précisions à nos lecteurs :

L'indisponibilité temporaire de plusieurs personnels assurant le tirage et le routage des Avertissements, à la DRAF à Metz, nous empêche de réaliser un bulletin d'Avertissements Agricoles dans la semaine du 20 au 25 avril. Nous prions nos abonnés de nous en excuser.

Les informations phytosanitaires urgentes resteront disponibles sur le serveur agricole régional CLOTAIR (3616 code CLOT16) ou sur le répondeur téléphonique (83.37.45.98).